

Le principal parc du centre de Bezons est menacé par la ZAC Cœur de Ville

La municipalité veut construire des équipements sur l'espace vert situé en centre-ville. La plupart des arbres devraient être abattus. Malgré les réserves de la commission d'enquête, la mairie maintient les grandes lignes de l'aménagement

Les habitants de Bezons (Val-d'Oise) s'inquiètent des projets de la municipalité sur le parc Bettencourt. D'une surface de 2,5 hectares, cet espace vert est menacé par la ZAC Cœur de Ville. Celle-ci prévoit la construction d'un nouvel hôtel de ville, d'un millier de logements, d'un centre commercial et d'un groupe scolaire, en tout 130 000 mètres carrés de plancher : une opération récemment rebaptisée « éco-quartier » de plus de 80 millions d'euros, dont 17 millions pour le seul hôtel de ville.

Sur l'ensemble de la ZAC, 490 arbres devraient être abattus sur les 600 répartis entre le parc et les équipements sportifs. Le parc Bettencourt rénové annoncé dans les plans de la ZAC serait d'une surface deux fois plus petite. Il serait replanté après un minimum de cinq ans de travaux et composé en grande partie de cheminements entre les immeubles. L'enquête publique pour la mise en compatibilité du PLU et la déclaration de DUP ont eu lieu du 12 juin au 12 juillet 2013. Les modifications apportées au PLU concernaient surtout la possibilité de construire dans la superficie du parc, en modifiant le zonage UP des espaces verts. Sur 80 avis déposés sur le recueil d'enquête, 65 étaient négatifs. La pétition lancée par Bezons Environnement contre l'abattage des arbres du parc a recueilli 1 080 signatures. Quatre autres pétitions ont recueilli plus de 1 000 signatures. Le curé de la paroisse a lancé la sienne car le périmètre de cette ZAC englobe le jardin de l'église et traverse le cimetière. Quelques maisons et commerces devaient également être expropriés.

Avis négatif

Val-d'Oise Environnement, qui n'avait jamais obtenu de réponse à sa demande de faire partie des personnes publiques associées, a émis un avis négatif sur le projet. Les associations Ligue de protection des oiseaux, Robin des Bois et Corif ont exprimé leur désaccord sur le projet



Périmètre de la ZAC

et sur l'étude d'impact : celle-ci n'a identifié que quatre espèces d'oiseaux dans le parc et aucune autre espèce animale. Un simple passage sur les lieux permet d'en recenser au moins une douzaine, sans compter les nombreuses chauves-souris qui survolent les arbres en été. Le rapport du commissaire-enquêteur, remis fin octobre 2013, donne un avis favorable au projet de ZAC, avec des réserves pour le parc : celui-ci doit rester en zone UP et en dehors de l'emprise des ouvrages prévus par le projet. Pour beaucoup, ces réserves signifiaient la sauvegarde du parc. Mais la mairie a contourné le problème en ne conservant qu'une des réserves. Le conseil municipal du 11 décembre 2013, a décidé la poursuite de la procédure avec la prise en compte de la modification induite par l'avis du commissaire-enquêteur de laisser le parc en zone UP (zone d'espace vert). Il n'est plus question de stade ni d'abattage d'arbres, simplement de l'agrandissement d'un parc rénové sans la construction d'immeubles.

Le parc Bettencourt n'est pas sauvé pour autant. En effet, si la classification en zone espaces verts UP interdit toute construc-



Le parc Bettencourt

tion, la protection donnée par l'article L123-1-5 7° du Code de l'urbanisme n'interdit pas l'abattage ; elle impose simplement le remplacement des arbres abattus en nombre équivalent. Il est donc possible de conserver la classification du PLU en rasant en grande partie le parc actuel.

Même si ce n'est pas dit dans la délibération du conseil municipal, il est toujours bien prévu qu'un nouveau stade soit construit sur l'emplacement du parc actuel, la Ville oubliant ainsi que le stade est bien un ouvrage de la ZAC, et non un espace vert.

Emmanuelle Wicquart
Bezons Environnement
<http://arbresdebezons.canalblog.com/>